



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

instituteurs

Question écrite n° 12364

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire au sujet de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école. Au cours des dernières années, un certain nombre d'instituteurs ont pu obtenir ce nouveau statut. Mais ce processus d'intégration est relativement long et actuellement deux tiers des enseignants du primaire sont toujours statutairement instituteurs. Cette disparité de situation entre des personnels effectuant le même travail sous des statuts différents en percevant des rémunérations diverses pose problème. Aussi elle lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour débloquer cette situation.

Texte de la réponse

En dehors du premier concours interne, l'accès des instituteurs actuellement en fonction au corps des professeurs des écoles se fait par la voie de la liste d'aptitude. Cette intégration, qui a débuté en 1990, s'effectue actuellement sur un rythme annuel de quatorze mille huit cent cinquante instituteurs devenant professeurs des écoles. Mais, conscient des difficultés posées par cette coexistence de deux corps différents pour exercer un métier unique, le ministère de l'éducation nationale a souhaité une accélération de ce rythme d'intégration. Des discussions ont été amorcées avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner les conditions d'une amélioration du service public d'enseignement dans lesquelles la carrière des instituteurs occupe une place importante. Par ailleurs, des instructions ont été données afin que plus aucun instituteur comptant trente-sept annuités et demie de service ne parte à la retraite sans avoir été promu dans le corps des professeurs des écoles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12364

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1746

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3788